



Spécial Rentrée 2020



Lundi 2 septembre, les quelques 700 élèves Cuincynois scolarisés de la maternelle au CM2 feront leur rentrée scolaire. Plusieurs choix de règlement sont proposés aux familles (prélèvement automatique, paiement en ligne) via le portail famille mis en place : rendez-vous sur cuincy.portail-familles.net (Règlement au Service Éducation Jeunesse.)

Info COVID-19 : En plus de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents devront prendre sa température avant le départ pour l'accueil. **En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne pourra y être accueilli.**
Important : Le port du masque (fourni par les familles) est obligatoire lors du transport scolaire.



École élémentaire Joliot-Curie

Allée Jules Ferry
(entrée : Esplanade François-Mitterrand).
Tél. 03 27 93 03 42.
Directeur : M. LEHNERT.
ce.0590362y@ac-lille.fr

Horaires :

Accueil matin : 7^h00 - 8^h45
Temps scolaire : 8^h45 - 12^h00
Pause méridienne : 12^h00 - 14^h00
Temps scolaire : 14^h00 - 16^h45
Accueil soir : 16^h45 - 18^h30

Jours de classe :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi



École élémentaire Jean-Rostand

381, avenue des Acacias
Résidence Les Quinsions.
Tél. 03 27 88 53 42.
Directrice : M^{me} LHOMME
ce.0594461d@ac-lille.fr

Horaires :

Accueil matin : 7^h00 - 8^h30
Temps scolaire : 8^h30 - 11^h45
Pause méridienne : 11^h45 - 13^h45
Temps scolaire : 13^h45 - 16^h30
Accueil soir : 16^h30 - 18^h30

Jours de classe :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi



École maternelle Martin-Luther-King

127, rue Eugène Varlin
Résidence Les Treize.
Tél. 09 64 32 03 23.
Directrice : M^{me} BERTORA.
ce.0594330l@ac-lille.fr

Horaires :

Accueil matin : 7^h00 - 8^h40
Temps scolaire : 8^h40 - 11^h55
Pause méridienne : 11^h55 - 13^h55
Temps scolaire : 13^h55 - 16^h40
Accueil soir : 16^h40 - 18^h30

Jours de classe :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi



École maternelle Pierre-Mendès-France

600, rue Jean Jaurès
Résidence Notre-Dame.
Tél. 09 66 40 22 20.
Directrice : M^{me} HANNE.
mendes-france-cuincy@orange.fr

Horaires :

Accueil matin : 7^h00 - 8^h45
Temps scolaire : 8^h45 - 12^h00
Pause méridienne : 12^h00 - 14^h00
Temps scolaire : 14^h00 - 16^h45
Accueil soir : 16^h45 - 18^h30

Jours de classe :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi



École maternelle Jean-Zay

141, rue Suzanne Lanoy.
Tél. 09 64 13 92 25.
Directrice : M^{me} GUILAIN.
ce.0594253c@ac-lille.fr

Horaires :

Accueil matin : 7^h00 - 8^h30
Temps scolaire : 8^h30 - 11^h45
Pause méridienne : 11^h45 - 13^h45
Temps scolaire : 13^h45 - 16^h30
Accueil soir : 16^h30 - 18^h30

Jours de classe :

Lundi
Mardi
Jeudi
Vendredi

Les Accueils de Loisirs du mercredi : dès le mercredi 2 septembre

Ce service permet de répondre aux besoins signifiés par les parents sur les modalités de garde. NB : Ce service fonctionnera uniquement en période scolaire, il n'y a pas de service de bus ni de service cantine. Trois lieux d'accueil sont proposés :

PUBLIC CONCERNÉ	LIEUX D'ACCUEIL	HORAIRES MATIN	HORAIRES APRÈS-MIDI
Enfants scolarisés en maternelle	École Pierre Mendès-France Entrée : 193 rue Suzanne Lacore. Résidence Notre-Dame.	9 ^h 00 - 12 ^h 15	13 ^h 30 - 18 ^h 00
Enfants scolarisés du CP au CM2	École Jean Rostand Entrée : Place du 8 mai 1945. Résidence Les Quinsions.	9 ^h 00 - 12 ^h 15	13 ^h 30 - 18 ^h 00
LALP* - Ados scolarisés du Collège au lycée	Centre Henry Dunant (CASEM) Entrée : 95, rue S.Allende. Résidence Notre-Dame.	9 ^h 00 - 12 ^h 15	13 ^h 30 - 18 ^h 00

Pour les accueils de Loisirs du mercredi matin, un service d'accueil est proposé de 8h à 9h, moyennant un supplément. Aucun enfant ne pourra accéder à ce service sans inscription préalable au service Éducation Jeunesse de la Mairie.

* LALP - Carte d'adhésion : 5 € à l'année + participation aux sorties (petites : 2€, grandes : 5€)

Barèmes et tarifs - ALSH du Mercredi et vacances scolaires - pour les Cuincynois

Partis	BAREME SEPTEMBRE 2019 - JUIN 2020 EN EURO							TARIFS	1/2 JOURNÉE MERCREDI ET VACANCES	JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES	ACCUEIL PÉRICENTRE MATIN 8 ^h -9 ^h	
	1.5	2	2.5	3 - 3.5	4 - 4.5	5 - 5.5	6 - 6.5				1/2 heure	heure
Jusqu'à 13 000	15 375	18 000	20 750	26 000	31 250	33 750	C	2,04 €	3,39 €	0,71 €	1,02 €	
Jusqu'à 18 000	20 625	23 750	26 250	31 250	36 250	41 250	B	2,39 €	5,10 €	1,12 €	1,53 €	
Revenus imposables supérieurs aux plafonds précédents								A	2,72 €	6,81 €	1,42 €	1,93 €
Tarifs dégressifs pour frères et sœurs Cuincynois								D			0,41 €	0,51 €

Barèmes et tarifs - ALSH du Mercredi et petites vacances- pour les non Cuincynois

Partis	BAREME SEPTEMBRE 2019 - JUIN 2020 EN EURO							TARIFS	1/2 JOURNÉE MERCREDI ET VACANCES	JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES	ACCUEIL PÉRICENTRE MATIN 8 ^h -9 ^h	
	1.5	2	2.5	3 - 3.5	4 - 4.5	5 - 5.5	6 - 6.5				1/2 heure	heure
Jusqu'à 13 000	15 375	18 000	20 750	26 000	31 250	33 750	G	3,14 €	8,69 €	1,83 €	2,55 €	
Jusqu'à 18 000	20 625	23 750	26 250	31 250	36 250	41 250	F	3,32 €	9,04 €	2,14 €	2,85 €	
Revenus imposables supérieurs aux plafonds précédents								E	3,53 €	9,36 €	2,34 €	3,16 €
Tarifs dégressifs pour frères et sœurs non Cuincynois								H			0,97 €	1,14 €

Contribution dégressive pour l'accueil péricentre de 8^h à 9^h

	CUINCYNOIS			NON CUINCYNOIS		
1 ^{er} enfant	A	B	C	E	F	G
2 ^e enfant	B	C	E	F	G	H
3 ^e enfant	C	E	E	G	H	H
4 ^e enfant	E	E	E	H	H	H

Documents à fournir à l'inscription :

- Fiche d'inscription.
- Fiche sanitaire.
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Copies des vaccinations.
- Si votre enfant est titulaire d'une carte d'identité ou du brevet de natation, merci de nous fournir la photocopie des documents.
- Un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique.

Les services périscolaires

Les Accueils Périscolaires

Des accueils périscolaires sont proposés le matin, de 7h à l'entrée en classe, et le soir, à l'issue du temps scolaire et jusque 18h30. Ces accueils ont lieu dans l'enceinte des écoles, sauf pour les écoles Martin-Luther-King et Jean-Rostand où les accueils sont regroupés : le matin, à l'école Jean-Rostand et le soir, à l'école Martin-Luther-King. **La liaison entre les deux écoles s'effectue par le biais du transport scolaire.** Les accueils périscolaires sont encadrés par des animateurs qualifiés, affectés pour l'année scolaire à une école. Ils comprennent une collation (le matin) et un goûter (le soir), fournis par la commune.



La Restauration et la Pause Méridienne

Les repas respectant l'équilibre nutritionnel et les normes d'hygiène sont préparés en cuisine centrale par le service municipal de l'Auberge Verte. De plus à la rentrée scolaire 50% de produits BIO seront intégrés au repas. Outre la fourniture du repas, le service de pause méridienne intègre également l'encadrement et l'animation éducative des enfants par un personnel municipal qualifié (animateurs, ATSEM, agents de restauration). **Ce service fonctionnera tous les jours de classe.**

Les Études Surveillées

Les études surveillées proposées dans les écoles élémentaires continueront de fonctionner (à la condition qu'il y ait une fréquentation minimale journalière de 6 enfants). Elles débiteront après le temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour une durée d'une heure, encadrées par des animateurs qualifiés.

Modalités d'inscription aux services périscolaires :

Les inscriptions aux services périscolaires s'effectuent au secrétariat du Service Éducation Jeunesse de la mairie **du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h à 11h30. Elles débuteront le lundi 24 août 2020.**

⚠ L'inscription préalable des enfants aux services périscolaires est obligatoire et doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

Modalités de paiement :

L'accès aux services périscolaires est facturé aux familles en **post-facturation**, c'est-à-dire le mois suivant la participation à ceux-ci. Dès que le mois sera terminé, vous recevrez votre facture par mail. Si vous optez pour le règlement par chèque, le paiement devra s'effectuer au Service Éducation Jeunesse de la mairie.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Régie restauration et activités périscolaires**.

Moyens de paiement acceptés : espèces, chèques bancaires ou postaux (ainsi que CESU et Chèques-Vacances, uniquement pour les accueils périscolaires).

Les familles ont également la possibilité de régler soit en ligne, sur **cuincy.portail-familles.net**, soit par prélèvement automatique. Un RIB devra être fourni à l'inscription si vous optez pour le prélèvement automatique.



Barèmes et tarifs - services périscolaires - pour les Cuincynois

	BAREME SEPTEMBRE 2019 - JUIN 2020 EN EURO							TARIFS	RESTAURATION	ACCUEIL MATIN + SOIR	ÉTUDE SURVEILLÉE
Parts	1.5	2	2.5	3 - 3.5	4 - 4.5	5 - 5.5	6 - 6.5		le repas	l'activité	l'activité
Jusqu'à 13 000	15 375	18 000	20 750	26 000	31 250	33 750		C	1,91 €	1,15 €	0,79 €
Jusqu'à 18 000	20 625	23 750	26 250	31 250	36 250	41 250		B	3,04 €	1,72 €	1,10 €
	Revenus imposables supérieurs aux plafonds précédents							A	4,44 €	2,32 €	1,37 €
	Tarifs dégressifs pour frères et sœurs Cuincynois							D		0,58 €	0,46 €

Barèmes et tarifs - services périscolaires - pour les non Cuincynois

	BAREME SEPTEMBRE 2019 - JUIN 2020 EN EURO							TARIFS	RESTAURATION	ACCUEIL MATIN + SOIR	ÉTUDE SURVEILLÉE
Parts	1.5	2	2.5	3 - 3.5	4 - 4.5	5 - 5.5	6 - 6.5		le repas	l'activité	l'activité
Jusqu'à 13 000	15 375	18 000	20 750	26 000	31 250	33 750		G	5,57 €	2,85 €	1,68 €
Jusqu'à 18 000	20 625	23 750	26 250	31 250	36 250	41 250		F	5,81 €	2,96 €	1,84 €
	Revenus imposables supérieurs aux plafonds précédents							E	6,02 €	3,06 €	2,04 €
	Tarifs dégressifs pour frères et sœurs non Cuincynois							H		1,43 €	0,87 €

Contribution dégressive - Accueil et étude surveillée

	CUINCYNNOIS			NON CUINCYNNOIS		
1 ^{er} enfant	A	B	C	E	F	G
2 ^e enfant	B	C	D	F	G	H
3 ^e enfant	C	D	D	G	H	H
4 ^e enfant	D	D	D	H	H	H

⚠ Important pour le calcul de vos tarifs :

Présentez-vous au secrétariat du service Éducation Jeunesse en mairie, munis de **la copie de votre avis d'imposition ou de non imposition 2020 (sur les revenus de 2019)**.

Les personnes vivant maritalement devront fournir les copies de leurs deux avis d'imposition.

Les transports scolaires

Un ramassage scolaire est proposé le matin, le midi et le soir après les heures scolaires. Il dessert toutes les écoles de la commune. C'est un service gratuit, qui nécessite de **posséder obligatoirement une carte de bus au nom et prénom de l'enfant avec sa photo d'identité, que l'enfant présentera à sa montée dans le bus**. Cette carte est délivrée par le service Éducation et Jeunesse de la Mairie, elle est valable pour l'année scolaire en cours. **Le jour de l'inscription, merci de fournir :**

- Un justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement.
- Une photo d'identité de l'enfant, indispensable pour obtenir la carte de bus.

Dès lors que l'enfant est inscrit au ramassage scolaire, ses parents s'engagent au respect des règles de sécurité. (voir le règlement)

Règlement des transports scolaires :

Les parents sont responsables de leur(s) enfant(s) **jusqu'à sa montée** dans l'autocar et **immédiatement après sa descente**.

Un adulte devra être présent à la descente du bus. Dans le cas contraire, une décharge de retour seul au domicile devra être fournie au Service Éducation Jeunesse, par le responsable légal de l'enfant. En cas d'absence de l'adulte ou d'une décharge, l'enfant sera confié au service d'accueil de l'école Jean Zay. Ce service sera facturé. Pendant le trajet, des agents municipaux sont présents pour veiller à la sécurité des enfants. En conséquence, ces derniers doivent suivre les consignes que ces agents peuvent être amenés à leur donner. Les enfants qui ne respecteraient ni les consignes de sécurité ni le personnel d'encadrement pourront se voir refuser l'accès à ce service. **Le port du masque, fourni par les familles, est obligatoire dans les transports scolaires.**

Service minimum d'accueil

Institué par la loi du 20 août 2008, le service minimum d'accueil permet aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier gratuitement d'un service d'accueil lorsqu'au moins 25 % des enseignants d'une école sont en grève. À Cuincy, les enfants sont accueillis dans leur école par un personnel municipal qualifié. À noter qu'en cas de grève, les accueils avant et après la classe, la restauration scolaire, qui sont des services municipaux, fonctionnent aux horaires habituels.

Horaires de bus

BUS N° 1 Écoles J.Rostand - M. Luther King - P. Mendès France.

EE	ARRET	MATIN	SE	ARRET	SOIR
	Esplanade Mitterrand	8 ^h 10	16 ^h 30	J. Rostand	16 ^h 33
	Leclercq	8 ^h 12	16 ^h 40	M. Luther King	16 ^h 40
	Flandria	8 ^h 15		Renoir	16 ^h 45
	Pottier	8 ^h 17	16 ^h 45	P.Mendès France	16 ^h 49
	Renoir	8 ^h 23		Pottier	16 ^h 55
8 ^h 30	J. Rostand	8 ^h 29		Flandria	16 ^h 57
8 ^h 40	M. Luther King	8 ^h 35		Leclercq	17 ^h 00
8 ^h 45	P. Mendès France	8 ^h 40			

BUS N° 2 Écoles J. Rostand - Jean Zay - Joliot Curie.

EE	ARRET	MATIN	SE	ARRET	SOIR
	Esplanade M.	7 ^h 50	16 ^h 30	J.Zay	16 ^h 35
	Chapelle	7 ^h 54	16 ^h 30	J. Rostand	16 ^h 40
	Sand	7 ^h 56	16 ^h 40	M. L. King	16 ^h 45
	Calvaire	8 ^h 02		Roseraie	16 ^h 48
	Roseraie	8 ^h 04		Calvaire	16 ^h 50
8 ^h 30	J.Rostand	8 ^h 09		Sand	16 ^h 54
	Saudemont	8 ^h 17	16 ^h 45	J.Curie	17 ^h 00
	Béhague	8 ^h 19		Béhague	17 ^h 05
	Pottier	8 ^h 24		Saudemont	17 ^h 07
8 ^h 30	J.Zay	8 ^h 28		Chapelle	17 ^h 12
8 ^h 45	J.Curie	8 ^h 33		Pottier	17 ^h 15

BUS DU MIDI, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

SE	RETOUR DE L'ÉCOLE	
11 ^h 45	Jean Zay	11 ^h 47
11 ^h 45	Jean Rostand	11 ^h 54
11 ^h 55	M. L. King	12 ^h 00
	Roseraie	12 ^h 02
	Calvaire	12 ^h 04
12 ^h 00	P. M. France	12 ^h 07
	Sand	12 ^h 11
12 ^h 00	Joliot Curie	12 ^h 15
	Leclercq	12 ^h 19
	Flandria	12 ^h 21
	Pottier	12 ^h 23
	Saudemont	12 ^h 28
	Béhague	12 ^h 30

EE	DÉPART POUR L'ÉCOLE	
	Sand	13 ^h 11
	Pottier	13 ^h 14
	Flandria	13 ^h 16
	Leclercq	13 ^h 18
	Calvaire	13 ^h 21
	Roseraie	13 ^h 23
13 ^h 45	Jean Rostand	13 ^h 26
13 ^h 55	M. L. King	13 ^h 31
	Saudemont	13 ^h 37
	Béhague	13 ^h 39
13 ^h 45	Jean Zay	13 ^h 44
14 ^h 00	P. M. France	13 ^h 49
14 ^h 00	Joliot Curie	13 ^h 55

Légende :

EE : Entrée d'école

SE : Sortie d'école



Rappels pour les enfants

N'oublie pas de présenter au conducteur ta carte de bus à chaque montée.

Écoute les consignes données par les agents municipaux présents pour ta sécurité.

N'oublie pas ton masque et ne l'enlève pas pendant le trajet !

Calendrier des vacances scolaires 2020 - 2021 - Zone B

Rentrée scolaire des élèves :

Le mardi 1^{er} septembre 2020.

Toussaint :

Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020.

Noël :

Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier 2021.

Hiver :

Du samedi 20 février au lundi 8 mars 2021.

Printemps :

Du samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021.

Pont de l'Ascension :

Du mercredi 12 mai au lundi 17 mai 2021.

Début des vacances d'été :

Le mardi 6 juillet 2021.



Renseignements
Secrétariat du Service Éducation Jeunesse
Tél : 03 27 93 03 12

